



COMMUNE D'AVRESSIEUX

73240 AVRESSIEUX
04 76 37 05 09
mairie@avressieux.com

Le 9 avril 2026

ARRÊTÉ DE CIRCULATION PM 26/4

Le Maire de la commune d'AVRESSIEUX (Savoie),

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise TRI-Eaux Mesures & Contrôles – 130 chemin de la Ribotière – 38330 ST ISMIER

Considérant que, pour la réalisation des travaux définis à l'article 1^{er} du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Pour permettre la campagne de mesure d'ouverture des tampons d'assainissement et prise de cotes (temps estimé par regard environ 20 minutes) sur la commune d'Avressieux via un chantier mobile, la circulation sera réglementée à partir du 9 avril 2026 et pour une durée de 120 jours.

Article 2

La circulation sera basculée sur la chaussée opposée

Article 3

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise TRI-Eaux Mesures & Contrôles – 130 chemin de la Ribotière – 38330 ST ISMIER, chargée des travaux.

Article 4

Ampliation de cet arrêté sera :

- transmise à l'entreprise, transmise à la gendarmerie, transmise au Syclum, affichée à la Mairie et sur le site internet de la commune, ainsi que sur les lieux des travaux (par le soin de l'entreprise).

A Avressieux, le 9 avril 2026

Le Maire
Paul REGALLET

